

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE: Un an fr. 9.—
Avec Bulletin officiel » 13.50
ETRANGER: Un an fr. 18.—
Avec Bulletin officiel » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux Il c 58

JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES

CANTON 20 ct. | ETRANGER 30 ct.
SUISSE 25 » | RÉCLAMES 40 »
(la ligne ou son espace)

S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du "CONFÉDÉRÉ"

L'expérience appenzelloise

Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que l'organisation générale de la société soit telle que les individus puissent vivre dans les conditions conformes à la vie humaine, et qu'ils ne soient pas obligés d'avoir recours à la violence pour se procurer le bien-être.

Dr Emile Savoy, député aux Etats.

« Ce qu'il faut envisager dès maintenant, c'est l'assurance-vieillesse, on doit commencer par elle, puis faire un pas en avant dans d'autres domaines », disait le Dr Delay, représentant du gouvernement vaudois à l'assemblée des délégués de la Fédération romande des Sociétés de Secours mutuels, à Genève, le 2 septembre dernier.

En effet, depuis de très nombreuses années, le problème de l'assurance-vieillesse est à l'ordre du jour. Sa solution n'aurait-elle pas dû être plus impérieuse même que celle de l'assurance-maladie, facultative ou obligatoire, théoriquement résolue par le législateur en 1911 et expérimentée avec beaucoup de succès, dans un cadre que nous souhaiterions voir élargi par une obligation conditionnelle et largement comprise ? Si les tragiques événements de 1914 n'étaient survenus, il est très probable que l'assurance-vieillesse serait actuellement sous toit, tandis que dans l'état où la guerre a mis notre pays et nos finances, on doit se contenter d'en parler beaucoup, — en saison électorale surtout ! — et d'en renvoyer la mise en œuvre à des calendes par trop lointaines. Car il est inadmissible, selon nous, que la Confédération verse des subsides importants pour venir en aide aux personnes dans la force de l'âge, mais momentanément malades, et reste indifférente quant au sort d'invalides et de vieillards trop âgés en 1914 pour pouvoir s'inscrire dans une caisse-maladie et bénéficier des deniers octroyés par la Confédération et par quelques cantons, en vertu de la bonne, mais incomplète loi de 1911.

Ce n'est pas seulement sur le terrain fédéral heureusement qu'on cherche à résoudre la question de l'assurance-vieillesse. On l'étudie aussi dans les cantons. Les Rhodés-Extérieures d'Appenzell ont projeté depuis quinze ans la création d'une assurance-vieillesse générale. En 1908 donc, ce demi-canton progressiste avait accepté une loi sur les auberges et sur le commerce en détail des spiritueux. La moitié des taxes dont les aubergistes seraient frappés était destinée à alimenter un fonds d'assurance-vieillesse et invalidité. La landsgemeinde de 1918 décidait la révision de la loi sur l'assurance des bâtiments dont les résultats fiscaux auraient pour effet d'enrichir le fonds créé dix ans auparavant. Un pas de plus était fait. Mais malgré cet appoint, les moyens ne sont pas

encore suffisants pour ajouter l'assurance-invalidité et survivants à l'assurance-vieillesse. M. le Dr Stauber, de Trogen, a été chargé d'élaborer un projet d'assurance-vieillesse réalisable sous certaines conditions données.

Il s'agirait d'ajouter au fonds de deux millions déjà existant les prestations suivantes :

1. Prestations annuelles des assurés évaluées à 32,000 : dix francs par tête, donc 320,000 fr.
2. Subvention annuelle du canton : un franc par tête de population, donc 55,000 fr. environ.
3. Subvention annuelle des communes de un franc par tête également.

Il s'agirait de prévoir une période de préparation, mettons cinq années, durant lesquelles les primes et subventions seraient versées, mais les rentes ne seraient pas distribuées. Par cette accumulation, le fonds cantonal d'assurance s'élèverait à cinq millions. Il s'agit toujours du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, mais chez d'autres Confédérés une expérience semblable ne pourrait-elle pas être tentée aussi.

Au bout de ces cinq ans d'attente, l'assurance proprement dite pourrait fonctionner d'une façon normale et modeste telle que nous la souhaiterions introduite dans nos vallées montagneuses où des paysans besogneux, doivent trimer jusqu'à la fin, trop souvent sans appui, par les mauvaises années comme par les bonnes années. Les personnes de 65 ans et plus recevraient une rente annuelle de 100 francs. Rente bien petite en vérité, mais néanmoins susceptible de rendre de précieux services au bénéficiaire et de lui permettre souvent d'éviter qu'il ne tombe dans une humiliante et dégradante assistance, plaie noire des budgets communaux. Par la suite, cette rente pourrait être augmentée progressivement, mais le rigoureux maximum est fixé à 400 fr. dans le projet Stauber.

On compte le soumettre à une prochaine landsgemeinde. C'est pourquoi le gouvernement propose au pouvoir législatif d'élaborer un projet de loi concernant l'assurance-vieillesse obligatoire pour tous les citoyens âgés de plus de dix-huit ans.

Le plan imaginé par le Dr Stauber est simple et pratique. Ce serait intéressant de le voir fonctionner. Si la landsgemeinde va en décider l'application sans trop tarder, il y a bien des chances qu'il jouera avant que l'assurance fédérale soit sur pied. Cette application pourrait même servir d'enseignement au lent et trop peu expérimenté législateur fédéral de même qu'aux cantons confédérés.

G.

Ne pas croire aux maux d'autrui, pour n'avoir pas à les soulager, c'est la méthode de quelques-uns ; en déplorer le trop grand nombre, pour s'exempter d'en secourir aucun, celle de quelques autres. Petit-Senn.

parler, puis l'emmena dans une pièce dont les volets étaient clos et où, à la lueur des cierges, Marius Serraval gisait déjà rigide sur son lit mortuaire.

Madame Serraval serra Jean dans ses bras et, après une crise de sanglots, lui conta en quelques mots les derniers moments de son père. Elle semblait craindre d'insister sur des détails pénibles et glissait sur les heures qui avaient précédé la catastrophe finale. — Marius Serraval, lui avait-on dit, venait de quitter le Palais quand l'apoplexie l'avait terrassé. Après avoir administré au malade ses premiers soins, un médecin d'Annecy s'était chargé de le reconduire en voiture aux Charvines ; mais malgré l'emploi de révéulsifs énergiques, le mal n'avait pu être enrayé, et le juge était mort sans reprendre connaissance.

Ayant terminé ce récit, la pauvre femme recommença à fondre en larmes. Tout à travers ses pleurs, elle laissait échapper quelques paroles pleines de regrets confus, où Jean crut comprendre qu'elle se reprochait son trop long séjour à Paris et se regardait comme responsable de ce qui était survenu pendant son absence, Marius, livré à lui-même, était sans doute retombé dans son vieux péché, et ce retour de galanterie sénile avait déterminé le dénouement fatal. Cette tragique douleur maternelle remua Jean bien plus profondément que la perte d'un père faiblement aimé. Il entoura sa mère de ses bras, mêla ses pleurs et ses baisers aux siens, et cette triste journée s'acheva dans une effusion d'apitoiement de tendresse.

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

La distribution postale du dimanche a donc été supprimée au Conseil national, par une grosse majorité formée des députés de la Suisse allemande, des cléricaux et des socialistes. Il ne s'est trouvé que 25 députés pour combattre le fâcheux postulat imaginé par MM. Enderli et de Dardel. Les protestataires sont les radicaux romands, la députation tessinoise et les députés du Centre, moins M. de Dardel.

Le projet est transmis aux Etats. Nos sénateurs seront-ils aussi fascinés que leurs collègues du National par le lureur du million d'économies dominicales que l'on nous assure pouvoir faire dans le service postal en sanctifiant le dimanche des facteurs ?

Il est fort à craindre que oui. Pourtant, les facteurs qui n'ont rien réclamé ne leur sauront aucun gré. Par contre, les journaux ont toutes les raisons de maudire ce vote déplorable.

Après une vive discussion, sur la prolongation des restrictions d'importation, le Conseil adopte le projet d'arrêté et approuve le dernier arrêté du Conseil fédéral qui applique les restrictions aux feras du Lac de Constance et aux machines agricoles dépassant 4000 kg. (au lieu de 3000 comme jusqu'ici).

Le trafic des stupéfiants

M. Schneider (Bâle) développe une interpellation demandant au Conseil fédéral s'il sait qu'il se fabrique en Suisse de grandes quantités d'opium, de cocaïne et de morphine, qui sont exportées notamment de Bâle, sous le couvert de fausses déclarations et s'il approuve dans ce cas ce procédé. Que compte-t-il faire dans cette éventualité pour faire cesser des faits scandaleux qui portent atteinte à la réputation de la Suisse dans le monde ?

M. Gottret (Genève) signale les faits nouveaux et scandaleux qui se sont produits ces derniers temps en matière de trafic illicite des stupéfiants. Ces faits mettent notre pays en mauvaise posture.

M. Motta dit que le message relatif à la ratification de la convention sera présenté au plus tard au printemps. Il est indiscutable que la question de l'opium a pris un caractère tel qu'il y a pour le Conseil fédéral un devoir de solidarité internationale à faire ratifier le plus tôt possible l'acte de 1912. C'est avec douleur qu'il a entendu les critiques formulées contre la Suisse, à Genève, par l'Angleterre, le Canada, l'Italie et la Norvège. Nous ne pouvons maintenir notre crédit qu'à condition d'être scrupuleux en ce qui concerne les intérêts de l'humanité. Sur la base de l'article 69 de la constitution, il sera soumis, aux Chambres un projet de loi sou-

mettant la fabrication de l'opium et de la cocaïne à un contrôle. Ce sera aux Chambres à examiner si la base légale de l'article 69 est suffisante. Si elles ne l'estimaient pas, il ne resterait d'autres moyens que de réviser la constitution fédérale.

M. Schneider se déclare satisfait. C'est peut-être la première fois que cela lui arrive.

Ratification de la convention de l'opium de 1912

La motion Schmid d'Argovie développée dans une séance précédente est acceptée sans opposition par le Conseil fédéral. C'est une œuvre d'assainissement moral qui doit être entreprise de suite. On a déjà trop tardé.

M. Motta accepte une motion Streuli (Zurich) demandant au Conseil fédéral d'étudier les moyens de faciliter l'exercice du droit de vote.

L'interpellation Seiler et les zones

M. Seiler (Liestal) et un certain nombre de députés présentent une interpellation demandant des renseignements sur l'état actuel de la question des zones.

Elle n'est pas motivée par un fait nouveau, mais provient du désir de ne pas laisser s'écouler la session d'hiver sans toucher cette question politique si importante pour notre pays.

Pour le chef du département politique, cette interpellation sera une occasion qu'il ne jugera sans doute pas inopportune, de faire part de la politique suivie par le Conseil fédéral dans la question des zones et d'exposer de quelle façon il envisage la situation actuelle.

CONSEIL DES ETATS

Jeudi, M. Motta expose les raisons pour lesquelles on ne peut songer actuellement à augmenter le nombre de nos représentations diplomatiques à l'étranger ; aucune nouvelle légation ne sera créée sans consultation préalable du Parlement et éventuellement du peuple.

M. Dind (Vaud) constate une certaine rigidité dans le système actuel. On devrait peut-être supprimer des légations dont l'utilité est discutable, et en créer de nouvelles là où l'exige la défense de nos intérêts économiques.

M. Messmer (St-Gall) recommande la suppression du subside de 65,00 fr. en faveur de la 8^{me} Olympiade à Paris.

M. Scherer (Bâle-Ville) parle en faveur du maintien du crédit.

M. Moriaud appuie ces considérations, ainsi que MM. Dind et de Meuron.

M. Brugger est pour la suppression du crédit, ainsi que M. Bertoni (Tessin).

La suppression de celui-ci est décidée par 26 voix contre 12.

Par 28 voix, la Chambre vote un crédit de 50,000 fr. en faveur des victimes du tremblement de terre du Japon.

du Roc-de-Chère. Il reparcourut les allées sablonneuses où il avait marché près de Simonne ; il gravit les crêtes rocheuses où, à travers le délicat feuillage des bouleaux, on apercevait le lac azuré ; il revit la futaie où mademoiselle de Frangy cueillait des muguet, la châtaigneraie feuillue où il lui avait demandé son amitié. A mesure qu'il cheminait dans le vert royaume de jadis, les sensations, les délices de ses amours évanouies voltigeaient autour de lui comme des ombres. Par moments, le spectre de Simonne lui apparaissait si nettement qu'il croyait voir sa taille souple se courber sous les branches, et sentir la moite tiédeur de sa main appuyée contre la sienne. Mais, hélas ! il était seul à se ressouvenir. La plantureuse végétation de sous-bois, le susurrement des sources, l'opaque ramure des châtaigneraies semblaient avoir tout oublié. L'impassible indifférence de cette nature, témoin de ses plus pures joies, le navrait. Il constatait plus amèrement l'inanité de nos plus exquises jouissances, dès qu'elles sont tombées dans le gouffre du passé. Il s'en revint au soleil couchant, l'esprit mortellement triste, mais le cœur, malgré tout, possédé par l'adorable image de Simonne.

Ce soir-là, sa mère et lui soupèrent sur la galerie du chalet. Le crépuscule était si tiède, l'air si limpide, les entours boisés si indulgentement silencieux ; la nuit descendait avec une si sereine placidité des hauteurs du Lanfont que, même une fois la table desservie, ils demeurèrent accoudés à la balustrade de la loggia enguirlandée de glycine.

Cœurs meurtris

PAR
ANDRÉ THEURIET
de l'Académie française

D'une voix altérée, il ordonna au domestique de tout préparer pour un prompt départ ; puis il réfléchit que, quelque hâte qu'il fit, il ne pourrait prendre que l'express de neuf heures du soir, le seul qui correspondait avec les trains d'Aix et d'Annecy. D'ailleurs, avant de quitter Paris, il lui fallait s'entendre avec des confrères pour obtenir la remise de certaines affaires à une époque indéterminée. Tout cela occuperait son après-midi. — Il n'arriva en effet que vers huit heures à la gare de Lyon où l'attendaient ses bagages, et après un repas rapide, il monta en wagon. Il passa presque toute la nuit sans dormir, se morfondit à Aix en guettant le départ du train, débarqua enfin à dix heures à Annecy, d'où une voiture le transporta directement aux Charvines.

Dès qu'il eut gravi l'escalier du chalet, l'aspect lugubrement silencieux de la maison lui donna le pressentiment qu'il arrivait trop tard. Sa mère, accourue au roulement de la voiture, était déjà dans le couloir. Elle l'embrassa convulsivement, sans

La réception de M. Evéquo

retour de Berne

La rentrée du nouveau président du Conseil national de Berne en Valais, vendredi, à la fin de la première semaine parlementaire a donné lieu à de flatteuses manifestations de sympathie dans les différentes étapes du retour.

A Lausanne, après une première réception à la gare, M. Evéquo a été reçu dans les salons de l'Hôtel Eden, par la Société valaisanne. Il était accompagné de Mme Evéquo, de la députation valaisanne au Conseil national.

M. Joris, président de la Société valaisanne, a souhaité la bienvenue à M. Evéquo.

Une jeune Valaisanne costumée offrit à M. Evéquo une magnifique gerbe de fleurs. Celui-ci remercia au nom du peuple valaisan pour l'accueil si sympathique et si spontané qu'il avait reçu à Lausanne. Le nouveau président déclara notamment que toutes ces colonies disséminées un peu partout contribuaient par leur activité à faire aimer le beau canton du Valais. Ce qui fait son charme, ajouta-t-il, ce sont non seulement ses beautés naturelles, mais encore les qualités de sa race, la simplicité et l'amour des traditions; M. Evéquo eut aussi des paroles aimables à l'endroit de M. Arthur Couchepin, juge fédéral, dont la santé a été fortement ébranlée l'an dernier, ce qui causa des inquiétudes au gouvernement du Valais. Il est heureux de constater que M. Couchepin a une mine rassurante et il espère que, très longtemps encore, il représentera le Valais au sein du Tribunal fédéral.

M. Simon, président du Conseil des Etats, qui est en même temps président du gouvernement vaudois, a été l'objet d'une belle réception à l'arrivée à Lausanne. Ont pris la parole, MM. Porchet, vice-président du Conseil d'Etat, et Freymond, syndic de Lausanne. M. Simon, puis M. Evéquo répondirent. Ce dernier remercia les organisateurs de la réception d'avoir bien voulu associer le canton du Valais à cette manifestation.

MM. Evéquo et Simon avaient déjà été complimentés en gare de Fribourg, par les autorités de ce canton.

A 14 h. 30, M. Evéquo et ses compagnons de voyage prenaient le train du Valais, après un dîner en commun avec les amis de Lausanne, dans la salle à manger de l'hôtel Eden, dirigé par MM. Petoud frères, de Ravoire.

M. R. Evéquo a été salué, au passage à St-Maurice du train 1378, à 16 h. 15, par les autorités municipales et bourgeoises de St-Maurice, accompagnées de jeunes filles aux couleurs de la ville. Les colonels Grosseclin et Guibert, MM. les préfets de Cocatrix et Martin, les présidents des communes voisines avaient tenu de s'associer à la manifestation. Au cours d'une réception au Buffet de la gare, M. Mottiez, président de la ville de St-Maurice, a souhaité la bienvenue au premier magistrat de la Suisse et l'a félicité de son élection. M. Evéquo a répondu avec une profonde émotion.

A Martigny, une foule composée de tous les éléments de la population accompagnait les autorités locales, les drapeaux de l'Harmonie et du Chœur d'hommes entourés des membres de ces sociétés, sur le quai de la gare à l'arrivée du train de 17 heures. C'est aux accents de la musique municipale que le train stoppa en gare. M. Evéquo, accompagné de tous ses collègues valaisans aux Chambres fédérales (sauf M. Seiler, qui est absent du pays en ce moment) de M. Chamorel, du colonel divisionnaire Grosseclin, du colonel Guibert, de M. le juge cantonal Défayes, ancien conseiller national, descendit sur le quai. M. Marc Morand, président de la ville, lui présenta les félicitations de la population de Martigny, heureuse comme tout le canton de l'honneur qui est fait à ce dernier par la brillante élection de M. Evéquo à la présidence du plus haut conseil du pays.

Le nouveau Président a répondu en disant combien il était touché des marques de sympathie manifestées à cette occasion par la population de Martigny, le centre industriel et commercial du canton. Dans son élection, M. Evéquo voit avant tout un juste hommage rendu par nos confédérés, sans distinction d'opinions politiques, aux qualités d'endurance et de patriotisme du laborieux peuple valaisan.

Les liens qui unissent le Valais à la Confédération en seront encore raffermis.

La brève et heureuse allocution présidentielle a été soulignée d'applaudissements unanimes au moment du départ du train pour Sion, où une enthousiaste réception attendait le Président du Conseil national.

Un cortège a été organisé à la gare. Y ont pris part le Conseil d'Etat, la députation valaisanne aux Chambres fédérales in corpore, le Conseil communal et les sociétés locales.

M. Kuntschen, président de la ville, adressa à M. Evéquo, le discours de bienvenue auquel le président répondit en termes émus.

PENDANT L'HIVER RIGOUREUX,
SONGEZ AUX PETITS OISEAUX

VALAIS

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ETAT

MM. les conseillers d'Etat Delacoste et Troillet sont délégués à la conférence qui aura lieu à Berne avec les représentants des cantons d'Uri et des Grisons, pour examiner la question de la continuation de l'exploitation du chemin de fer de la Furka.

Au vu des examens satisfaisants subis par les intéressés, il est délivré:

1. à M. Oscar Schnyder, à Gampel, le diplôme d'avocat;
2. à M. Hans Pfammatter, à Loèche, le diplôme de notaire.

Il est accordé à M. le Dr Marc Gillioz, à Martigny, au vu du diplôme fédéral dont il est porteur, l'autorisation d'exercer l'art médical dans le canton.

M. Joseph Arnold, substitut, est nommé officier de l'état-civil de l'arrondissement de Simplon, en remplacement du titulaire décédé, et M. Franz Seiler, d'Edouard, est nommé substitut.

Il accorde à M. Franz Pfammatter, sa démission de conseiller de la commune de Brigue.

Il accepte avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Henri Biolley, comme censeur de la Banque cantonale, et il nomme en son remplacement M. Camille Selz, à Sion.

La foire du lard à Martigny-Bourg. — Elle a eu lieu, comme d'habitude, le premier lundi de décembre, et fut bien achalandée cette année. Le marché est ce jour-là presque entièrement accaparé par les Lidderrains qui se sont fait une spécialité d'engraisser des porcs pour la boucherie, de les tuer et de les transporter sur leurs chars à la foire de la saint André.

Beaucoup de citoyens attendent ce jour pour s'approvisionner. Une bonne « moitié » de porc d'environ 50 kg. arrange bien des ménages pour le long hiver. On vient même d'assez loin, du canton de Vaud, pour faire son choix, car les compagnons de saint Antoine, abondamment engraisés à Liddes de l'excellente fécule de fève, ont acquis des qualités qui les font chérir des amateurs de bonne chère. Les ventes se sont faites à raison de fr. 3.70 à 4.— le kilo.

Hôtellerie. — Aux enchères publiques qui se sont tenues dimanche, à Vernayaz, l'Hôtel Victoria et d'Angleterre, propriété de la commune, a été loué pour le terme de 4 ans à raison de 6840 fr. par an, à M. Paul Giroud, de Martigny-Bourg, ancien tenancier du café de la Poste, à Vernayaz.

La perspective de la continuation des grands travaux d'électrification des CFF à Vernayaz a été le principal facteur d'une location aussi élevée.

Orsières-Champex. — En séance de vendredi 7 décembre, le Conseil national a voté sans opposition la concession du chemin de fer funiculaire Orsières-Champex à la société que nous avons indiquée, représentée par MM. Couchepin, conseiller national, et Hentsch, ingénieur à La Tout-de-Peilz.

Savièse et la ville fédérale. — La commune de Savièse a prolongé de neuf ans avec la ville de Berne, le contrat de concession pour la construction d'une usine électrique au Sanetsch.

Université de Lausanne. — Parmi les candidats ayant subi avec succès leurs examens à l'Université de Lausanne, nous relevons les noms valaisans suivants: MM. Raphaël Clois, Martigny (assistant pharmacien); Armand Exhenry (examen professionnel de pharmacien); Joseph Lugon (sciences naturelles pour pharmaciens).

Recrutement dans la cavalerie. — Les jeunes gens de la classe 1904 qui désirent être recrutés dans la cavalerie doivent s'annoncer jusqu'au 10 janvier 1924 au commandant du 6^{me} arrondissement, à Sion.

Ces recrues recevront une « pièce justificative » qui devra être très exactement remplie, signée et retournée au commandant d'arrondissement pour le 20 janvier au plus tard.

Les demandes tardives ne seront prises en considération que si le nombre des recrues annoncées à temps est insuffisant et si le retardataire prend à sa charge les frais de l'inspection préliminaire faite à son domicile. (Comm.).

Enfants hongrois. — Le mouvement de la Jeunesse suisse romande communique:

Un nouveau convoi de petits enfants hongrois doit arriver en Suisse le 14 décembre. Toutes les personnes assez charitables qui voudraient bien en accueillir chez elles, sont priées de s'inscrire auprès du Dr A. Marrel, 45, avenue de Rumine, Lausanne.

Les dons seront aussi reçus avec reconnaissance, compte de chèques postaux II. 2420.

MONTHEY. — Décisions municipales. — Le Conseil vote un crédit de 800 fr. pour l'installation de lampes dans le quartier du Tronchet, à Marendeux, en Phare et aux Bas-Epenis.

Il arrête, sous certaines conditions, le projet des routes communales à établir à travers les carrières pour remplacer les chemins privés existants. Il adjuge les travaux d'installation d'une salle

de bains dans le bâtiment communal de la Place du Marché.

Il vote un secours de 200 fr. en faveur des inondés de Naters.

Il accepte avec remerciements pour les éminents services rendus, la démission de M. le Dr Meier comme membre des Commissions des Ecoles, de Charité et du Château.

Il prend acte que le compte de profits et pertes arrêté au 30 avril de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône, présente, à cette date, un solde créancier de fr. 27,434.48, bien que jusqu'à cette date son exploitation ne se soit étendue qu'à Monthey, Bex et Aigle.

SYNDICAT VALAISAN D'ELEVAGE DU CHEVAL DE TRAIT ET DU MULET

(Section du Centre et du Bas-Valais)

Résultats des concours de Sion et Martigny, le 17 octobre 1923

Juments âgées de 3 ans et plus:	
Mayor Jules, Bramois, Käthe	74 10
Lonfat Louis Vve, Charrat, Flora	70 11
Farquet Fçois, Mgny-Ville, Miss	70 4
Farquet Fçois, Mgny-Ville, Mina	70 —
Ambord Eugène, Bramois, Fanny	70 —
Chappot A. Vve, Charrat, Brune	70 —
Torrent Eugène, Grône, Flora	69 8 5
Jordan M., Dorénaz, Amourette	69 —
Germanier Urbain, Vétroz, Flora	68 6
Pouliches:	
Germanier Urb., Vétroz, Gazette	72 —
Chappot Vve, Charrat, Mascotte	71 4
Delez Henri, La Bâtiaz, Flora	70 12
Torrent Eugène Grône, Lily	70 12
Farquet Fçois, M.-Ville, Jeannette	70 10
Grange Julien, Fully, Miss	70 6
Germanier Urbain Vétroz, Gamine	70 —
Mulets:	
Lonfat L. Vve, Charrat, Mina, Primes fr.	60.

Les juments primées qui ont été couvertes par un étalon approuvé par la Confédération sont mises au bénéfice d'une prime fédérale de base de fr. 20.— Cette prime est de 10 fr. pour les pouliches. Les sujets qui obtiennent plus de 70 points (a) bénéficient d'une prime supplémentaire pour chaque point en plus; en outre, une surprime est délivrée au prorata des points b) attribués pour l'ascendance et une autre (c) pour les résultats de l'élevage (produits réussis). Jusqu'ici les primes cantonales nous ont permis de verser aux éleveurs une somme égale au triple de la prime fédérale ci-dessus indiquée.

L'élevage du cheval, qui était d'un rendement intéressant avant la guerre, est une des branches de l'agriculture qui a été la plus atteinte par la crise agricole que nous traversons. Cependant, nous pouvons heureusement constater qu'un avenir meilleur lui paraît être réservé. En effet, nous voyons aujourd'hui, l'acheteur déçu par les produits d'importation s'adresser à nouveau aux éleveurs du pays, les prix obtenus pour les élèves de cette année-ci en sont un témoignage. Il est à souhaiter que les propriétaires de juments qualifiées pour l'élevage comprennent les avantages qu'ils pourraient en retirer, dans l'intérêt général, ils reprendront leur tâche avec fermeté et courage.

L'élevage du cheval, qui était florissant dans notre région, il y a quelque 10 ans, s'est un peu relâché. Les difficultés d'approvisionnement en fourrages concentrés, pendant la guerre, et, ces dernières années, l'importation de sujets français, furent les causes principales de ce découragement de nos éleveurs.

Les mauvais résultats obtenus par la généralité des chevaux importés ont engagé les acheteurs à donner la préférence aux produits de l'élevage du pays, de sorte que les sujets de cette année ont trouvé amateurs à des prix très satisfaisants.

HAUT-VALAIS. — Une victime du Loetschberg. — La semaine dernière, on a trouvé un matin dans le tunnel de Mundbach, entre Brigue et Lalden, le cadavre d'un surveillant de la voie, nommé Theler, père de 9 enfants. Il avait été écrasé par un train.

MARTIGNY

Prophéties ?

(Comm.). — A 20 h. 30 précises, mercredi 12 décembre, à la Grande salle de l'Hôtel de Ville, à Martigny, M. Guyot donnera une conférence avec projections lumineuses Sujet: « Prophéties accomplies et en voie d'accomplissement ». Invitation bien cordiale à tous.

En Suisse

L'attentat de Lugano

Des détails précis sont fournis sur l'attentat dont Mme Riva a été la victime à Lugano.

M. Riva, conseiller aux Etats, fut pendant plusieurs années l'avocat et le défenseur des intérêts de la famille de l'agresseur. En 1921, une maison appartenant au frère de Guglielmetti, grevée d'une hypothèque de 20,000 fr., fut vendue aux enchères par l'avocat, à la demande des propriétaires. Or, cette vente n'ayant rien rapporté, assure Guglielmetti, celui-ci crut ses intérêts lésés, et depuis voua une haine féroce à M. Riva, auquel il envoya à plusieurs reprises des lettres de menaces. Il fut même, pour cette raison, signalé aux autorités de la ville de Genève, où il avait élu domicile.

Le plan de vengeance fut préparé à Bâle, où il était employé dans une grande maison de produits chimiques. C'est dimanche qu'il écrivit le deux lettres, à sa femme et au procureur général. Il acheta un revolver et quitta lundi Bâle pour Lugano, où, dès son arrivée, il accompli son acte.

Le « Corriere del Ticino » a interrogé M. Riva, qui lui a affirmé que la haine qu'il avait pour lui Guglielmetti datait de deux ans. « Guglielmetti, ajouta M. Riva, postulat dernièrement une place au département des finances du canton du Tessin. Il ne fut pas nommé, et reporta sur moi la responsabilité de son échec. »

M. Riva déclara encore que sa prétendue entrevue à Lucerne avec Guglielmetti est une pure invention de l'agresseur. « Je me suis arrêté à la gare et au buffet avec les conseillers nationaux Ballestra et Dolfus, et je n'ai pas vu le jeune homme. »

L'état de Mme Riva est satisfaisant. Celui de l'agresseur est stationnaire. On confirme que s'il guérit, il sera privé de la vue.

Le journal, commentant l'attentat, ajoute: « Il s'agit d'une vengeance féroce et stupide d'un esprit malade. Guglielmetti n'a pas eu le courage d'affronter M. Riva; c'est pourquoi son geste prémédité fut dirigé contre une femme. »

Guglielmetti, âgé de 33 ans, fut autrefois administrateur du « Corriere del Ticino » avant de quitter le Tessin.

Sauvetage sur le Rhin

Un nommé Schmidle, célibataire, 23 ans, faisait une partie de canot sur le Rhin près de Petit-Laufenbourg (Argovie). Le fleuve étant grossi par la fonte des neiges et la pluie, fit chavirer l'esquif. Schmidle tenta de se sauver à la nage, mais le courant l'emporta au loin. Il put cependant saisir au passage une bouée de sauvetage que lui lancèrent des douaniers; mais la malchance voulut que la corde avec laquelle on allait hâler le naufragé à terre, se rompit, et voilà le malheureux de nouveau à la merci des flots et appelant au secours. Il allait tantôt atteindre le barrage dont les écluses étaient levées pour laisser passer la masse énorme d'eau. A cette vue, le père du jeune homme voulut, bien que ne connaissant pas la navigation sur le Rhin, aller au secours de son fils sur une barque. Il aurait péri avec certitude. Heureusement qu'à ce moment arriva le pêcheur Rueb qui s'élança audacieusement avec son embarcation à la poursuite du naufragé et fut assez heureux pour le retirer au dernier moment et fort épuisé.

LES ACCIDENTS

A Moléno, près de Bellinzona, un bûcheron italien, nommé Astore, âgé de 60 ans, a été tué par une charge de bois qu'il descendait de la montagne sur fil métallique.

LES INCENDIES

Dans une localité située près de Wyl (St-Gall), un incendie, dont la cause est ignorée, a détruit, la nuit dernière, un groupe de quatre maisons, avec deux granges. 35 personnes sont sans abri.

L'inondation du val Camonica

Le Conseil fédéral a envoyé sur place, M. Schurter, ingénieur du Service des Eaux, pour étudier les causes de la rupture du barrage du lac Gleno.

L'hiver à la montagne

Les cols de l'Oberalp, du Gothard et de la Furka sont déjà recouverts d'importantes couches de neige. Au col du St-Gothard, notamment, la neige atteint une épaisseur extraordinaire. Du lac de Lucendro à l'hospice du St-Gothard, on mesure une couche de neige de deux mètres et le thermomètre marque —10 degrés.

Le procès de Fribourg

Ensuite de démarches entreprises auprès de Me Bartsch et de Me Molo, ceux-ci ont consenti à assumer à nouveau la défense des accusés Figi et Hoffmann dans le procès de la Banque commerciale fribourgeoise.

Les élections municipales, bernoises

Voici les résultats des élections très disputées de la municipalité de Berne:

Candidats bourgeois: Lindt, 21,984 voix; Steiger 14,492, non cumulé; Raaflaub 22,368; Guggisberg, 22,423.

Candidats socialistes: Blaser, 17,482 voix; Grimm, 17,853; Schneeberger, 17,840, et Ilg, 8,950, ce dernier non cumulé.

Le statu quo est maintenu.

Sont élus: Lindt, Steiger, Raaflaub et Guggisberg, membres bourgeois de la municipalité sortant de charge, et les socialistes Blaser, Grimm et Schneeberger, sortant de charge également. Le nombre des voix bourgeoises est de 81,267, celui des socialistes de 62,845.

21,451 électeurs sur un total de 27,455, soit le 78.14 % ont pris part aux élections communales, soit une participation quelque peu moins forte que celle enregistrée aux dernières élections, laquelle avait dépassé 80 %.

L'appareusement à Bâle

Le projet de loi revisant la loi électorale cantonale et introduisant l'appareusement de listes a été adopté par 4217 voix contre 2531. La participation au scrutin a été très faible chez les électeurs de Bâle-Ville.

Les jubilés du travail

Le 1er décembre, M. Ami Paillard-Junod commençait sa 51me année de travail dans la fabrique Paillard et Cie, à Sainte-Croix (Vaud). A cette occasion, le jubilaire a été complimenté dans une charmante cérémonie qui réunissait la direction et les contre-maîtres. Il rappela, à cette occasion, quelques épisodes de sa longue vie de travail.

Entraîné par la chute du mark!

On a procédé, il y a quelques jours, à l'arrestation du gérant de la succursale de Bâle de la maison Burger, Kehl et Cie, prévenu de nombreux détournements aux dépens de la dite société. Jusqu'ici, on a constaté un déficit de caisse de 70,000 fr. Le coupable avait des appointements de 20,000 fr. par an, y compris les tantièmes. Il paraît que des spéculations en marks l'ont conduit à la perte; en outre, il menait la vie à grandes guides.

Les faux billets

Pour se faire des sous, une bonne femme de Bernex a trouvé un moyen assez original. Une secte religieuse ayant organisé un bazar avec loterie, cette femme de petite conscience fit imprimer à ses frais 200 billets de la dite loterie et se mit en campagne pour les placer à raison de 1 fr. l'un. La police eut tôt fait de mettre fin à son trafic et la vendeuse a été conduite en prison.

Les anormaux en Suisse

D'après la statistique établie par l'Association suisse pour les anormaux, le nombre des enfants anormaux dans tous les établissements de la Suisse pendant l'année dernière est élevé à 6731, pour lesquels il a été dépensé une somme de 7,743,916 fr. Les différents groupes d'infirmité accusent les chiffres suivants: estropiés 226; épileptiques 433; aveugles 449; sourds-muets 971; faibles d'esprit 1472; anormaux 3130. Dans le canton d'Appenzell, on constate que chez le 30% des enfants faibles d'esprit, chez le 31,9% des sourds-muets et le 27,2% des épileptiques, le père ou la mère et quelquefois tous les deux sont des alcooliques.

En 1909, 11,5% des enfants suisses présentés à l'école ont dû être refusés comme anormaux; en 1918, la proportion s'était élevée à 12,8%. Ces chiffres devront être utilisés lors d'une nouvelle votation au sujet d'une loi sur l'alcool.

Un parallèle

D'après M. Musy, conseiller fédéral, la Suisse dépense 700 millions par an en boissons alcooliques. En 1922, la fondation « Pro Juventute » a recueilli 590,000 francs pour la protection de la mère, du nourrisson et du petit enfant. Le premier chiffre ne pourrait-il pas être réduit en quelque mesure en faveur du second.

On se demande où prendre l'argent nécessaire aux œuvres charitables. Or, un cigare de qualité ordinaire coûte 20 à 30 centimes. L'an dernier, la collecte de « Pro Juventute » a correspondu à une charge de 15 cent. par habitant. Si donc chaque fumeur renonçait à un cigare par an, l'économie représenterait une bonne partie de la perte résultant pour les sociétés de bienfaisance de la suppression du dixième de l'alcool.

Foires fribourgeoises

La foire du 3 décembre, à Fribourg, a présenté une grande animation.

Les prix du bétail ont encore marqué une tendance à la hausse depuis la dernière foire. Les vaches laitières se sont vendues de 1200 à 1600 fr. Les prix des porcs restent très élevés. Les gorettes de sept à huit semaines ont été payées de 120 à 150 francs la paire; les porcs gras vont de fr. 2.60 à 2.70 le kilo de poids vif.

A Romont, le 4 décembre, il a été amené sur les champs de foire: 7 moutons vendus de 80 à 120 fr pièce; 3 chèvres, de 40 à 60 fr. pièce; 346 porcs petits, de 150 à 200 fr. la paire; 10 chevaux, de 600 à 1300 fr. pièce; 257 pièces de bétail bovin, vendues aux prix ci-après: bœufs, de 800 à 1800 fr. la paire; vaches, de 800 à 1600 fr. la pièce; génisses, de 600 à 1000 fr. la pièce.

Belle foire de Saint-Nicolas, jeudi, à Bulle. Le bétail bovin s'est bien vendu. C'est ainsi que M. Gremaud, de Vaulruz, a vendu une vache, prêtre au veau, pour le beau prix de 2200 fr. Il s'est fait beaucoup de ventes dans cette catégorie de bétail, dans les prix de 1200 à 1600 francs.

La statistique communale a enregistré la présence de 8 taureaux (900 à 1400 fr.), 209 vaches, 39 veaux (fr. 1.50 à 2.40 le kilo), 3 moutons, 4 chèvres (60 à 70 fr. pièce), quelques porcs gras (fr. 2.80 le kilo et 253 jeunes porcs (170 à 175 fr pièce). Tandis que le bétail bovin était plutôt à la hausse, un léger fléchissement a été constaté dans les prix des jeunes porcs.

LES PRÉSIDENTS VAUDOIS

Comme les Bernois et les Zurichois, nos confédérés vaudois ont toujours eu un représentant au Conseil fédéral, sauf pendant une courte période, de 1875 à 1881. Maintes fois, ils ont eu également la présidence du Conseil national. A propos de l'élection de M. Henri Simon à la présidence du Conseil des Etats, la « Revue » donne la liste des citoyens

vaudois qui furent revêtus de la même dignité. Nous la reproduisons:

En 1848, le premier Conseil des Etats fut présidé par son doyen d'âge (l'unique occasion) Joseph Page, de Fribourg. Le jour même de l'ouverture de la session, 6 novembre, était élu président Jonas Furrer, de Zurich. Le 16 novembre, celui-ci est élu conseiller fédéral et président de la Confédération. A la présidence des Etats, il est remplacé, le 21, par son vice-président, François Briatte, député vaudois.

Briatte présida les Etats à quatre reprises: 1848-1850; 1852-53; 1856-57; 1859-60.

Constant Fornerod, 1855. Ne présida que quelques jours et entra au Conseil fédéral.

Jules Roguin, 1864-65; 1872-73.

Antoine Vessaz, juin 1878. Présida un mois et fut élu au Conseil national.

Alph. Bory, 1886-87.

Ad. Jordan-Martin, 1895-96.

Adrien Thélin, 1908-09.

H. Simon, 1923.

Vessaz et Thélin présidèrent également le Conseil national.

On sait que le Valais n'eut qu'un unique président au Conseil des Etats (Henri de Torrenté, 1894-95).

UNE COMPARAISON

C. F. F. et chemins de fer suédois

En 1922, les CFF avaient, sur un réseau de 2900 km., le même trafic que les chemins de fer suédois, dont le réseau comprend 5650 km. Les CFF occupaient 35,179 personnes, les S. J. 28,392 personnes.

Si l'entretien et la surveillance des voies exige, en Suisse, de nombreux employés, il est certain, d'autre part, que le trafic, beaucoup plus condensé, y permet une exploitation plus rationnelle qu'en Suède.

Dans les deux pays, les dépenses ont été réduites en 1922. Les salaires seuls se montaient à 139 millions environ, en 1921, aux S. J. Ils ont été abaissés à 104 millions en 1922. Aux CFF, ils passaient, dans le même temps, de 222 millions à 216 millions de francs.

Les taxes de transport sont actuellement à peu près les mêmes, pour les petites distances, en Suède qu'en Suisse. Par contre, elles sont très inférieures, en Suède, pour les moyennes et les grandes distances. En outre, les S. J. transportent gratuitement 25 kg. de bagages par personne et le bagage à main, pris dans la voiture, n'est pas limité quant au poids.

POURQUOI

CERTAINES MAISONS DE COMMERCE N'OBTIENNENT AUCUN SUCCÈS DURANT LA « SEMAINE SUISSE »

La « Semaine suisse » ne nous sert à rien, car le public ne s'y intéresse pas et n'achète pas davantage de marchandises suisses!

Telle est la phrase qu'on entend trop souvent répéter.

Afin de voir si cette observation est bien fondée, qu'on nous permette de citer ici un extrait d'une lettre que nous avons reçue d'un correspondant occasionnel, que nous n'avons pas l'honneur de connaître:

« Je ne puis m'abstenir de vous soumettre un cas qui, bien que désagréable, entre dans le domaine de la « Semaine suisse »:

« Dans le but d'acheter un cadeau pour l'anniversaire de mon frère, je suis entré la semaine dernière (la lettre est datée du 2 novembre), dans une librairie sise à la Rue... à Zurich, dont la vitrine était ornée de l'affiche de la « Semaine suisse ». Après avoir demandé un livre sur l'alpinisme, ou le Tessin, etc., selon les goûts de celui qui était destiné à le recevoir, on me fit voir en premier lieu, un livre édité à Munich. Je fis alors observer au libraire que je préférerais un livre suisse, d'autant plus que c'était précisément la « Semaine suisse ». Et mon libraire de répondre qu'il n'était pas « si nationaliste » et que peu lui chaut l'origine des livres qu'il vend. Il ne me montra non seulement aucun ouvrage correspondant à mon désir, mais il me fit encore d'un air moqueur cette observation: « Croyez-vous que la « Semaine suisse » me fasse vendre un livre de plus? » Je sortis de ce magasin en faisant remarquer au libraire que s'il n'avait aucun intérêt à vendre un livre suisse, j'en devais tirer moi-même les conséquences.

« Comme partisan de vos principes, j'ai le droit, me semble-t-il, d'obtenir des marchandises suisses dans les magasins où votre affiche est exposée, et où l'on se dit partisan de vos efforts qui me sont du reste très sympathiques. »

Un long commentaire serait superflu. Il s'agit ici d'un cas isolé qu'on ne doit pas généraliser, mais il permet d'éclairer l'étrange mentalité de certains commerçants qui, par leur propre attitude et par leurs propres fautes, n'obtiennent aucun succès durant la « Semaine suisse ». Il n'est en aucun cas admissible de mettre cet insuccès sur le compte de la « Semaine suisse ». (Semaine suisse).

Quel est le domaine de la protection de l'enfance scolaire?

Il comprend d'abord la surveillance de son bien-être physique par le médecin-scolaire, le dentiste, le corps enseignant, les parents, les institutions privées. Puis l'éducation des enfants eux-mêmes en vue de leur apprendre

à respecter les règles d'hygiène et à combattre les troubles qui pourraient se produire dans leur santé. Viennent ensuite les préoccupations pour le développement physique des enfants par le jeu, les sports, la gymnastique, pendant ou en dehors des heures d'école (sections cadettes), pour les colonies de vacances toujours plus nombreuses, pour l'envoi en séjour des enfants dans des familles ou des homes. Il y a encore les bibliothèques scolaires, la diffusion de bons livres, la lutte contre l'abus du tabac, de l'alcool, au moyen de l'utilisation intéressante des loisirs, etc. Dans cette catégorie rentrent les associations de jeunes gens sous la direction d'adultes. Notons encore l'assistance économique (souples scolaires, distributions de vêtements, caisses d'épargne scolaires, bourses). Un groupe à part d'établissements s'occupe des anormaux, des enfants indigents placés, des orphelins, des abandonnés. Dominant le tout, l'éducation intégrale s'efforce d'éduquer les enfants en vue de former leur caractère et de les préparer à leur carrière future.

Ce sont là les buts que « Pro Juventute » poursuit actuellement par sa vente de timbres et de cartes et par sa collecte de fonds.

Plus élevées sont les ressources recueillies par un district de « Pro Juventute », plus celle-ci pourra soutenir efficacement les œuvres de ce même district.

Nouvelles de l'Etranger

Les élections anglaises

Les élections générales en Grande-Bretagne ont eu lieu. Le nombre des votants était de 18,386,629, dont 10,496,914 hommes et 7,889,745 femmes.

Voici l'état des partis à la dissolution du Parlement: Conservateurs 346; libéraux 115; travaillistes 145; divers 9.

Les élections anglaises ont tourné au grand désavantage des conservateurs.

Leur défaite est beaucoup plus complète que n'osaient l'espérer libéraux et travaillistes; ils perdent dans la bataille environ 90 sièges et ne se retrouveront que 255 environ contre 344.

Aucun parti n'a la majorité absolue. Sur 615 sièges, 602 sont pourvus. Les conservateurs en ont 253, les libéraux 152, les travaillistes 192 et les indépendants 5. Les conservateurs ont perdu 91 sièges qui reviennent aux travaillistes (48) et aux libéraux (43).

La profession de foi libre protectionniste faite par les augures conservateurs n'était pas, en somme, de nature à enthousiasmer les foules; le protectionnisme est chose si nouvelle pour la Grande-Bretagne que des hommes sensés ne pouvaient songer à l'imposer en quelques semaines de propagande électorale. Libéraux et travaillistes ont tiré parti de la maladresse de leurs adversaires et démontré aux électeurs qu'en admettant des tarifs quelque peu élevés, ils s'exposaient à une hausse sérieuse du prix de toutes choses. Les velléités protectionnistes des conservateurs ont déçu par surcroît à pas mal de conservateurs...

La nouvelle Chambre des Communes se réunira le 8 janvier. On se demande si M. Baldwin conservera le pouvoir jusqu'à cette date ou s'il fera place à une créature de M. Lloyd-George ou à une autre combinaison.

La situation des deux partis historiques est bouleversée par l'arrivée d'un troisième larçon: le parti travailliste. Travaillistes et libéraux ne paraissent pas être disposés à vouloir constituer une majorité de coalition. Dans certains milieux, même chez les conservateurs, on envisagerait l'éventualité d'un cabinet présidé par M. Ramsay Mac Donald, leader des travaillistes.

Les conquérants de l'Everest

Le général Bruce aurait désigné, pour l'accompagner dans la troisième tentative à l'Everest, en 1924, MM. Norton (qui sera son remplaçant), Sommerwelle, Mallory, Bruce (cousin du général), Marris, Noël, qui tous faisaient partie de l'expédition de 1922. De plus, cinq alpinistes.

On est étonné de ne pas voir figurer sur cette liste le nom du capitaine Finch qui, le 27 mai 1922, avec le capitaine Bruce, atteignit l'altitude de 8320 mètres.

Cà et là

Les grands propriétaires du Turkestan, qui n'avaient pas été touchés jusqu'ici par la révolution sont menacés de se voir dépouillés par les agents des soviets. Ceux-ci excitent les ouvriers agricoles à s'emparer des terres et à les cultiver désormais à leur profit.

D'autre part, les Mongols adressent à Moscou des plaintes répétées à cause des incursions que les troupes rouges se permettent en territoire mongol, pillant les populations et emmenant le bétail.

Le Reichstag allemand a approuvé dans sa séance de samedi après-midi, la loi accordant les pleins pouvoirs au gouvernement. Il y a eu 332 votants, soit plus des 2/3 requis par la Constitution. 313 députés ont voté pour et 18 contre; un député s'est abstenu. Les nationaux allemands n'ont pas pris part au vote. Seuls, les communistes, l'Union des paysans bavarois et les populistes ont voté contre la loi.

En Italie, la commission de 18 députés, présidée par M. Giolitti, qui examine le projet de loi concernant le vote administratif aux femmes, a terminé ses travaux. Le droit de vote en matière administrative serait accordé aux femmes (environ 50) décorées de médailles pour mérites de guerre, à celles décorées (environ 200) de médailles de valeur civile, aux mères des soldats morts à la guerre, aux femmes (environ 50,000) qui ont obtenu la licence de l'école élémentaire, à celles (environ 2,300,000) qui savent lire et écrire et payent au moins 40 lires d'impôts directs, à celles (environ 1,170,000) qui payent l'impôt immobilier.

Cours des changes

Communique par MM. Glosni & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	9 dec. 10 dec. 20 h.
Paris	30.55	30.66
Londres	25.01	25.02
Italie	21.82	21.80
New-York	5.74	5.73
Belgique	26.10	26.50
Hollande	218.05	218.20

TABLETTES GABA

Voici les seules véritables pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or, à Bâle, dites **TABLETTES GABA**

Souveraines contre la toux

Demandez expressément les Tablettes GABA dans les boîtes ci-dessus à fr. 1.— et fr. 1.50

Café de l'Hôtel-de-Ville - Martigny

Samedi 15 décembre, dès 20 h.
Dimanche 16 décembre, dès 14 h.

Grand Loto

organisé par la Société de Gymnastique de Martigny

Nombreux et beaux lots
Poulets de Bresse Ire qualité. Invitation cordiale

Génisses d'élevage

de 15 à 18 jours, de belle race tachetée, sont fournies à de bonnes conditions par **OCTAVE GIROUD, à Charrat**. Téléphone 12.

La TERRE VAUDOISE

Ce journal agricole et apprécié, subventionné par l'Etat de Vaud comme œuvre de vulgarisation agricole est l'organe officiel de la Société vaudoise d'Agriculture et de Viticulture et de la Fédération des syndicats d'élevage.

Paraît chaque semaine en fascicules de nombreuses pages et illustrations

Dirigée par M. G. MARTINET, ing. agronome, avec des collaborateurs les mieux informés de la Suisse romande, la TERRE VAUDOISE renseigne le public agricole sur toutes les branches de l'agriculture et de la viticulture.

ABONNEMENTS à l'Imprimerie Vaudoise, Av. Louis Ruchonnet 17, Lausanne, et dans tous les bureaux de poste. — Suisse, fr. 5.—. Etranger fr. 7.—.

Commerce à remettre

A remettre à Martigny-Ville un commerce de ferblanterie comprenant agencement de magasin et stock de marchandises, ainsi qu'atelier complet. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire Ch. Girard, à Martigny.

Jeune ménage sérieux cherche à Martigny-Ville un **appartement** de 3 à 4 pièces. Offres sous chiffre 22 au Confédéré.

A vendre ou à louer **les magasins** occupés par la ferblanterie François Stragiotti

un vaste local à la rue du Simplon, vis-à-vis du Collège Ste-Marie. — Ces immeubles avec accès facile, peuvent servir à n'importe quel genre de commerce ou d'industrie. Bail à long terme si on le désire. Entrée à convenir. Facilités de paiement. Eventuellement avec appartement Pierre Darbellay, Martigny.

On demande une **fille** de toute confiance pour aider au ménage et au café. S'adresser à M. Buthey, Café de la Poste, Fully.

A louer à Martigny-Gare jolie **chambre meublée** Chauffage central. S'adresser maison Hännli.

A vendre plusieurs **vaches** prêtes au veau ou fraîches vélées chez Joris Alfred, Commerce de bétail, Sion.

CHAUSSURES occasion

Pour hommes veau, No 40-47 fr. 28.—
Pour dames veau, No 36-42, fr. 23.50
Pour garçons veau, No 36-39, fr. 20.— Cuir ciré fr. 17.50

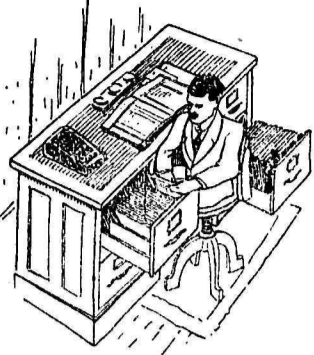
Chaussures de montagne, en cuir, chromé, fr. 35.—
Liquidation de pantouffles
Albert Chappot
Martigny-Bourg

ENVOI A CHOIX

Chambres meublées à louer, avec pension. A la même adresse une machine à coudre et un fourneau à vendre. S'adresser au Confédéré.

A vendre **buffet de cuisine** et une grande **armoire** S'adresser à Michel PEYLA, menuisier, Martigny-Bourg.
Imprimerie Commerciale, Martigny.

Pensez à votre comptabilité pour 1924



La Comptabilité „Elite“ (brevet déposé) est claire et pratique. Economie de travail de 50% sur les anciennes méthodes

La Fiduciaire Romande à Martigny est à votre disposition pour tous renseignements. (Téléph. 136 et 38)

GRANDE Boulangerie-Pâtisserie Moderne Lontat-Delaloye, Martigny

Ne fait pas beaucoup de réclame, l'acheteur se rend compte par la marchandise. Certaines spécialités étant uniques en Suisse

Pâtisserie Tourtes et Moka

Et pouvant rivaliser avec n'importe qui! Le commerce étant fondé depuis 1902. Médaille d'Or Exposition Cantonale, Sion

Se recommande: LONFAT-DELALOYE

Extraits de plantes distillées
et plantes à laisser macérer 8 jours dans l'eau-de-vie ou l'alcool fin 92 degrés pour faire soi-même les plus délicieuses liqueurs:
Chartreuse jaune, verte; liqueurs du couvent, crème de mandarine, de vanille, de cassis, de framboise, de cacao anisette, curaçao, marasquin. - Venez déguster! Aucune comparaison avec certaines liqueurs obtenues avec des essences.
Prix pour un litre: Fr. 1,25
Grande Droguerie Valaisanne Fessler & Calpiol Martigny-Ville

V^e Amédée Chappot Martigny-Bourg

Grand choix d'étoffes p. dames, mesieurs et enfants
Jolis satins pour tabliers à prix avantageux
LINGERIE BONNETERIE
Articles de cadeaux fin d'année
FAIENCE — PORCELAINE et VERRERIE

Arrivage d'un convoi d'ânes
pour le travail et pour la boucherie
ED. ROH, Téléphone 19, Granges

Avis important

Les abonnés de la Société Romande d'Electricité sont mis en garde contre les dangers d'utilisation d'appareils de chauffage non autorisés par elle et notamment des résistances sur porcelaine qui se visent en lieu et place d'une lampe. Les abonnés sont non seulement de ce fait en contravention avec les règlements de la Société, mais exposent leurs installations à de graves risques d'incendie.
Les abonnés sont en conséquence avisés:
1. Que le Contrôle cantonal des installations électriques interdit formellement l'emploi de ces petits radiateurs.
2. Que les contrevenants peuvent être passibles des peines prévues à l'art. 58 de la loi fédérale du 24 juin 1903 sur les installations électriques (amendes allant jusqu'à fr. 3000.— ou emprisonnement jusqu'à une année).
3. Qu'en cas d'incendie causé par l'emploi de ces appareils, l'Etablissement d'assurance invoquera la responsabilité de l'assuré, et pourra supprimer jusqu'à la moitié du montant de l'indemnité (art. 14 loi sur l'assurance du 17 janvier 1905).
Société Romande d'Electricité.

Banque Tissières Fils & C^{ie} Martigny
reçoit des dépôts d'argent en
Dépôts à terme 5 0/0
Livrets de Dépôt et
Comptes-courants bloqués ou à préavis (taux à convenir suivant termes et montants)
Comptes-courants à vue 3 0/0
Caisse d'Epargne 4 1/4 0/0 (au bénéfice de garanties spéciales).
Prêts aux meilleures conditions. — Prêts hypothécaires. Comptes-courants avec ou sans garanties hypothécaires. Avances sur titres
Changes

BOUCHERIE Bovey
CHÂR CUTERIE
Avenue de l'Université 7
Lausanne
Viande de bœuf et vache grasse
Rôti à fr. 1.50 le 1/2 kg.
Bouilli à fr. 1.25 le 1/2 kg.
Saucisses de ménage fr. 1.25 le 1/2 kg.
Saucissons mi-pore fr. 1.50 le 1/2 kg.
Gendarmes et cervelas à 20 ct. pièce.
Quartier derrière à 2.80 le kg.
Quartier devant à 2.40 le kg.
par 10 kg. au moins

Viande bon marché
Bouilli, avec os le kg. fr. 1.40
Rôti, sans os 2.40
Saucisses, Saucissons 2.80
Viande fumée, sans os 2.20
Salamis 3.80
Viande désossée pr charcuterie de particuliers, le kg. fr. 2.—
Demi-port payé

Boucherie Chevalline Centrale
Louve 7 Lausanne H. Verrey

A vendre petit moteur
pour perristes, état de neuf, pour cause de départ; prix avantageux. S'adresser Poste restante J. B. Grandson (Vaud).

Café-Brasserie
avec restauration, à remettre à Genève, de suite ou époque à convenir, clientèle fidèle et de passage, seul dans quartier industriel vendant du vin du Valais. Chiffre d'affaires prouvé. Ecrire sous chiffre F 81816 X Publicitas, Genève.

Commerce
à remettre au centre ville de Lausanne Mag. de primeurs, épicerie conserves, Nécès, fr. 300.— S'adr. H. Berger-Besson & Cie, St-Roch 8, Lausanne

On demande en hivernage un cheval ou un mulet et une vache
S'adresser à Eugène Frossard, Martigny-Ville.

Mobilier à vendre
Pour cause de départ, on vendrait deux chambres à coucher à deux lits complets, salon, piano, salle à manger, fumoir.
S'adresser à M. Bernel, Banque Cantonale, Sion.

Céphaline
de A. G. Petit, ph. Yverdon reste
L'Antinévralgique préféré sans effet nu sible contre:
Grippe
Maux de tête
Insomnies, etc.
Toutes pharmacies 1.75 la boîte

Harmoniums
neufs depuis fr. 220.—. Vente, échange, réparations
H. HALLENBARTER, SION

A vendre 10000 kilos foin et refoin
1^{re} qualité. S'adresser à Adrien Gay, vins, Martigny-Bourg

Boucherie Roup
Rue de Carouge 36 bis
Genève
expédie contre remboursement viande de choix du pays depuis 2 kg. 500 et plus.
Bouilli à 2.30 le kg.
Rôti à 2.60 »
Grasse de rognon 1.50 »
Cuisse ou derrière entier dep. 2.50 le kg.

Avec 1 série à fr. 10.— de la loterie de l'Hôpital d'Aarberg, dont 1 à 2 gagnants sont garantis, et avec lots en détail à fr. 1.— o. peut
gagner
au 3^e tirage prochainement les gros lots de
Fr. 50,000
20,000, 5000, etc. Lots gagnants de fr. 100.— à 2.— de suite payables. Aidez-vous et commandez immédiatement contre remboursement à l'Agence Centrale à Berne, Passage de We-dt 149.

Fabrique de Coffres-forts incombustibles
Demandez prospectus
François Tauxe
Lausanne
Ouverture, réparations

Imp-imerie Commerciale Martigny

Demandez partout „Griffon“ la meilleure laine à tricoter attache verte
„Aurora“
la décatie garantie irrétrécissable

Mise sous tension

La Direction du 1^{er} arrondissement des C. F. F. avise le public que dès le 11 décembre 1923, à 20 heures, la ligne de transport électrique Châtelard-Vernayaz et les lignes électriques au-dessus de la voie ferrée de St-Maurice à Sion seront constamment sous tension et qu'il y aura danger de mort à toucher aux fils.

Elle rappelle qu'il est sévèrement défendu de briser des isolateurs ou de causer un dommage quelconque aux installations du chemin de fer et que tout acte de malveillance donnera lieu à une poursuite pénale (Chapitre VII de la loi fédérale du 24 juin 1902 concernant les installations électriques à faible et à fort courant).

Salle de l'Hotel-de-Ville, Martigny
Mercredi 12 décembre, à 20 h. 30
Conférence avec projections lumineuses
SUJET:
Prophéties accomplies et en voie d'accomplissement
Entrée gratuite Invitation cordiale

L'Imprimerie Commerciale
exécute soigneusement n'importe quels
IMPRIMES

Prêts
sur hypothèques, nantissement et cautionnements
Obligations à 5%
Banque Coopérative Suisse
Martigny Sierre Brigue

SIROP DYRBA
Contre toutes les affections des voies respiratoires; rhumes, catarrhes, bronchites, influenza, Asthme, etc. Le flacon fr. 3.—
En vente à Martigny à la **Pharmacie Morand** et au dépôt général pour le Valais:
Pharmacie DARBELLAY, SION

Distillerie et Limonaderie de Martigny
à MARTIGNY-BOURG
Dépositaire de la **SUZE**
Liqueurs fines et liqueurs façon Apéritifs et Sirops
Téléphone 228

Fabrique spéciale de Cercueils
Hessenmuller Genton Chevallaz S. A.
LAUSANNE — Téléphone 92.02
Dépôts de nos cercueils
Ici s'adresser à
Monthey: Charles Cottet. Tél. 3. **Sierre**: Amos frères. Tél. 16. **Martigny**: Ph. Ilen, ébéniste. Tél. 148. **St-Maurice**: Albert Dirac.
Transports funèbres pour tous pays

SIROP BURNAND
Toux, Grippe, Coqueluche, Rougeole
En vente partout et directement chez P. de Chastony, Lausanne.

Hypothèques
On demande emprunt de fr. 25,000.— en 1^{er} rang sur bâtiment neuf à Sion au taux de 6% S'adresser par écrit sous chiffre P 4785 S, à Publicitas, Sion,
Jeune fromager
sérieux cherche place. Certificats à disposition. S'adresser sous P 4783 S, Publicitas, Sion.
On placerait en pension pour 7 mois, jeune **chien courant**
chez chasseur bon dresseur. Faire offre sous P 4784 S Publicitas, Sion.
M^{me} Vve AUBERT
Sage-femme diplômée
Rue de Chantepoutlet No 9
Consultations - Pensionnaires
Prix très mod. Tél. 63-56 M-BI.

VINS
Le bon fournisseur
A. Rossa, Martigny
Tél. 81
Assortiment de vins rouges et blancs importation directe. Maison très connue et de confiance. Se recommander.

Coffres-Forts
tous prix et dimensions
Sécurité complète contre tous risques.
Catalogue franco
Fichet S. A.
1, Rue du Grütli, Genève
On prendrait en hivernage **un cheval**
ou un mulet sage. Bon fourrage, pas de travail.
Marius Rouiller, chasseur, Martigny

A vendre 8000 kilos de regain
bonne qualité, ainsi que 3000 kg. **foin**
S'adresser Doelle, Aigle.

Chaînes à neige
pour autos et camions
Accessoire
Stock pièces FIAT
Salon de l'Automobile SION

Amis du Valais! Quand vous viendrez à Genève
Voulez-vous boire un bon demi de Fendant, du vrai,
Voulez-vous déguster un excellent apéritif
Voulez-vous savourer un délicieux café
Voulez-vous manger une bonne choucroute, un bon civet de lièvre, un bon tripe,
Voulez-vous goûter à tous les mets de brasserie,
venez au
Café Lyrique Théâtre à Genève
L'établissement est entièrement transformé et toutes les consommations sont vendues aux prix populaires
Le Directeur:
Marius Fessler de Martigny

Articles de ménage
Marius Moret
Martigny
Assortiment en Verrerie, Porcelaine, Coutellerie
Couronnes mortuaires

Sœurs Crescentino SION
Rue de Lausanne ANCIENS MAGASINS PIGNAT
Nouveautés
Cravates pour Messieurs
Bretelles
Gants de peau, de soie et fil
Boutons de manchettes, en plaqué or contrôlé
Peignes en véritable corne d'Irlande
Brosserie fine

Jusqu'à la Fin de l'Année
Rembours total de votre billet de chemin de fer 3^{me} classe, pour tout paiement à la caisse d'un complet ou par-dessus d'homme à la

BELLE JARDINIÈRE
8, Rue de Bourg - Lausanne
Le plus grand choix
La plus grande vente: Vu nos Prix très avantageux et nos **Qualités recommandables**, de:
Pardessus pour messieurs
Pardessus pour jeunes gens
Pardessus pour garçons
Costumes pour messieurs et jeunes gens
50.- 65.- 75.- 95.- 115.- 125.- 135.- 145.-
Voyez nos Etalages, vous ne trouverez ces prix nulle part!!
E. BRUNSCHWIG.

TANA
Crème-Cirage réellement bonne.
Tana S. A., Zurich 5.

Sœurs Crescentino SION
Rue de Lausanne ANCIENS MAGASINS PIGNAT
Nouveautés
Cravates pour Messieurs
Bretelles
Gants de peau, de soie et fil
Boutons de manchettes, en plaqué or contrôlé
Peignes en véritable corne d'Irlande
Brosserie fine

Articles de ménage
Marius Moret
Martigny
Assortiment en Verrerie, Porcelaine, Coutellerie
Couronnes mortuaires

Amis du Valais! Quand vous viendrez à Genève
Voulez-vous boire un bon demi de Fendant, du vrai,
Voulez-vous déguster un excellent apéritif
Voulez-vous savourer un délicieux café
Voulez-vous manger une bonne choucroute, un bon civet de lièvre, un bon tripe,
Voulez-vous goûter à tous les mets de brasserie,
venez au
Café Lyrique Théâtre à Genève
L'établissement est entièrement transformé et toutes les consommations sont vendues aux prix populaires
Le Directeur:
Marius Fessler de Martigny

Jusqu'à la Fin de l'Année
Rembours total de votre billet de chemin de fer 3^{me} classe, pour tout paiement à la caisse d'un complet ou par-dessus d'homme à la

BELLE JARDINIÈRE
8, Rue de Bourg - Lausanne
Le plus grand choix
La plus grande vente: Vu nos Prix très avantageux et nos **Qualités recommandables**, de:
Pardessus pour messieurs
Pardessus pour jeunes gens
Pardessus pour garçons
Costumes pour messieurs et jeunes gens
50.- 65.- 75.- 95.- 115.- 125.- 135.- 145.-
Voyez nos Etalages, vous ne trouverez ces prix nulle part!!
E. BRUNSCHWIG.